

L'amour envers Marie! Voulez-vous apprendre par un touchant, un vivant exemple ce qu'il peut être, ce qu'il doit être.

Il y a quelques jours, un adolescent se présentait à la sacristie de notre église, et priait un prêtre de bénir une petite statuette représentant Notre-Dame du Cap, qu'il tenait à la main. Avant de donner la bénédiction demandée, l'ecclésiastique, jetant un regard sur le jeune homme: "Mon ami, lui dit-il, vous aimez donc bien la Sainte-Vierge!—Oh! Monsieur; il y a quinze ans que je l'aime...—Mais quel âge avez-vous donc?—J'ai quinze ans.—Et pendant combien de temps voulez-vous encore l'aimer?—J'espère bien l'aimer toute ma vie."

Heureux enfant! Qui de nous pourrait dire comme lui à Marie: Je vous ai toujours aimée! Du moins, sachons dire après lui: Sainte Mère de Dieu, j'espère vous aimer toute ma vie!

E. JONQUET, O.M.I.

QUESTION ET REPONSE.

QUESTION.—La dévotion du Rosaire est certainement la plus populaire à notre époque. Comment se fait-il donc que, pour tant d'autres dévotions, comme le Chemin de Croix, les *Pater* de l'Immaculée-Conception, etc., il suffise d'être en état de grâce pour gagner les indulgences, tandis que, pour le Rosaire, les huit ou quinze jours (selon les diocèses) écoulés, on n'en gagne plus? Et cependant combien de personnes pieuses et disant le Rosaire partiel ou entier chaque jour, ne se confessent que tous les mois! Que d'indulgences perdues, et que de pertes pour les âmes du Purgatoire!

RÉPONSE.—Grâce à Dieu, le Rosaire, "la reine des dévotions indulgenciées" comme on l'a défini, n'est point soumis à des conditions plus dures que les autres dévotions pour le gain des innombrables indulgences dont il a été enrichi. Ces indulgences peuvent se diviser en deux classes: 1o celles qui sont attachées à un jour (premier dimanche du mois, fêtes de la sainte Vierge, etc.) ou à une pratique extérieure de la Confrérie (v. gr. procession du Rosaire, visite à l'autel du Rosaire), et ces indulgences plénières exigent généralement la confession de quinzaine et la communion; 2o les indulgences attachées à la récitation même du Rosaire (par exemple, entre beaucoup d'autres, celle de cinq ans et cinq quarantaines, 2025 jours, à chaque *Ave Maria*), et ces indulgences ne requièrent que l'état de grâce.